

Budget Primitif de l'exercice 2010

RAPPORT DE PRÉSENTATION

VILLE DE METZ

PROJET BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2010

Le vote du BP 2009 étant intervenu seulement au mois de mars, les délais de préparation du BP 2010 ont été particulièrement contraints.

Nous tenons à remercier tous les personnels pour leur implication, directe ou indirecte, dans l'élaboration de ce budget primitif pour 2010.

SOMMAIRE

1 – Le contexte et les objectifs du Budget 2010	5
2 – Les politiques municipales pour 2010	7
2.1 <i>Une politique déterminée en matière de solidarité, et des actions solidaires pour tous les Messins</i>	7
2.1.1 Le CCAS	7
2.1.2 La Délégation à l'Emploi	7
2.1.3 La requalification des quartiers périphériques	8
2.1.4 La sécurité	8
2.2 <i>Des écoles accessibles à tous, et de qualité</i>	8
2.2.1 La réussite éducative	8
2.2.2 La restauration scolaire	8
2.2.3 L'optimisation de l'accueil périscolaire	9
2.2.4 Les équipements scolaires	9
2.3 <i>Une culture diversifiée, vecteur d'animation et de promotion</i>	9
2.3.1 Animation culturelle	9
2.3.2 Soutien aux associations et à l'organisation culturelle	10
2.3.3 Nouveaux équipements culturels	10
2.4 <i>Un appui significatif aux actions sportives et aux initiatives de la jeunesse</i>	11
2.4.1 Développement du sport et soutien aux associations	11
2.4.2 Equipements sportifs	11
2.4.3 Jeunesse	12
2.5 <i>Proximité et développement de la démocratie participative</i>	12
2.5.1 Des moyens au service de la démocratie participative	12
2.5.2 Les Assises Citoyennes	13
2.6 <i>La promotion du développement durable</i>	13
2.6.1 Economies d'énergie et réduction des émissions nocives	13
2.6.2 Une politique avisée de développement durable	13
2.7 <i>Une politique urbaine dynamique et porteuse d'avenir</i>	14
2.7.1 Aménagement et requalification urbaine	14
2.7.2 Nouveaux espaces urbains	14
2.8 <i>Impulser et accompagner la recomposition territoriale</i>	15
3 – Une stratégie financière confirmée en 2010	15
3.1 <i>Le Plan Pluriannuel d'Investissement, PPI</i>	15
3.2 <i>La gestion de la dette et de la trésorerie</i>	16
3.2.1 La dette	16
3.2.2 La trésorerie	17

4 – L’architecture du budget principal	17
<i>4.1 La section de fonctionnement</i>	<i>17</i>
4.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement	18
4.1.2 Les dépenses de fonctionnement	20
<i>4.2 La section d’investissement</i>	<i>21</i>
4.2.1 Les recettes d’investissement.....	21
4.2.2 Les dépenses d’investissement	22
Annexe 1 : Budget Primitif 2010, répartition par secteur selon classification par fonction et par nature	23
5 – Les budgets annexes	31
<i>5.1 Le Budget Annexe des Eaux</i>	<i>31</i>
<i>5.2 Le Budget Annexe du Camping</i>	<i>32</i>
<i>5.3 Le Budget Annexe des Zones</i>	<i>33</i>
6 – Motion 1 – Motion 2	34

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2010

Rapport de présentation

1- Le contexte et les objectifs du Budget 2010

Conformément à l'engagement pris lors du vote du budget précédent, le débat d'orientation budgétaire a été tenu, et le vote du budget primitif de l'exercice 2010 est organisé dès la fin de cette année 2009, afin de disposer de 12 mois effectifs pour mettre en œuvre les projets.

En 2010, la Ville de Metz sera confrontée à trois défis majeurs. Deux sont communs à toutes les collectivités publiques : la crise internationale et l'incertitude qui pèse sur l'adéquation des moyens aux compétences des collectivités locales. Le dernier défi, qui est spécifique à notre territoire, concerne les restructurations militaires.

La crise internationale, d'origine financière, tient à la globalisation du système financier et s'est rapidement propagée dans le monde. L'investissement, la production, la consommation, l'endettement des ménages, des entreprises et des collectivités s'en sont trouvés fortement impactés. Ainsi, si la Ville de Metz est très faiblement endettée, elle subit la baisse du revenu de son épargne, la baisse de certaines recettes fiscales, et la hausse des dépenses de solidarité.

En particulier, cette logique de « double peine » s'illustre par les craintes concernant la pérennité des compensations et des péréquations de l'Etat, la modification de l'environnement fiscal des collectivités et les charges de solidarité accrues. En effet, la Loi de Finances de 2010 prévoit que la Dotation Globale de Fonctionnement, représentant 22% de notre budget de fonctionnement, n'augmentera que de 0,6%, soit la moitié d'une inflation prévue à 1,2%. **Aussi, face à une solidarité nationale défaillante, nous devons encore davantage compter sur nous-mêmes.**

En outre, Metz et son agglomération subissent **les conséquences désastreuses des restructurations militaires** : 12% de l'effort national leur est demandé, quand **les compensations promises couvrent difficilement, et très ponctuellement, moins du sixième de l'impact économique induit**.

La Ville de Metz, comme toute municipalité, se trouve en première ligne des difficultés des citoyens, qu'elle a néanmoins l'impérieux devoir d'accompagner. Elle doit prendre la main et jouer ses atouts. En dépit d'un contexte très incertain, elle doit parier sur l'avenir et rebondir.

Tel est l'objectif principal de ce budget pour 2010.

Fin 2008, le cabinet Ernst & Young alertait la Ville sur la menace d'un « effet-ciseaux », à échéance de 2011, ce qui avait conduit à la décision difficile d'augmentation modérée de la sollicitation fiscale. Aujourd'hui, la Chambre Régionale des Comptes, qui achève une inspection des finances de la ville, confirme le constat selon lequel cette hausse modérée des taux d'imposition pour 2009 ne nous a pas définitivement rendus à la sérénité budgétaire.

Pour autant, ni notre ambition pour la Ville de Metz, ni notre résolution à préparer l'avenir ne doivent s'en trouver affectées.

Ces raisons m'amènent à vous présenter un budget qui intègre une augmentation justifiée des impôts des ménages, de 2% pour la taxe d'habitation et de 3% pour la taxe foncière bâtie. Par ailleurs, conformément à la directive de Bruxelles et aux pratiques constatées dans les autres Villes, la municipalité a décidé d'instaurer la taxe sur l'électricité au taux de 4%. Même avec ces augmentations, très modérées, la Ville de Metz se maintiendra dans la fourchette basse des villes de taille comparable, en termes d'effort fiscal attendu de ses habitants.

Au total, les recettes de fonctionnement de la Ville n'augmenteront que de 2,72%, tandis que ses dépenses augmenteront de 2,88%. Ainsi, dans le cadre de ce budget particulièrement rigoureux, nous prenons d'ores et déjà la voie d'une maîtrise de « l'effet-ciseaux » annoncé, tout en maintenant notre engagement sur des orientations fortes, pour :

- **pérenniser et améliorer les services rendus à la population ;**
- **maintenir et renforcer l'attractivité de la ville ;**
- **retrouver une dynamique démographique positive ;**
- **renforcer la démocratie participative ;**
- **impulser et accompagner la recomposition territoriale.**

Par ailleurs, pour poursuivre le développement des équipements structurants de la Ville, tout en participant activement à la relance de l'économie, un effort significatif est maintenu sur **l'investissement, à hauteur de 40 M€ à réaliser en propre**. Il s'agit également de rechercher un taux élevé de réalisation effective, contrairement au simple affichage, trop souvent pratiqué dans les années passées. Enfin, pour financer son programme d'investissement tout en **retardant le plus possible le recours à l'emprunt, la Ville utilisera partiellement sa réserve, pour un montant maximum de 15 M€ en 2010.**



Dominique GROS
Maire de Metz

2. Les politiques municipales pour 2010

2.1 Une politique déterminée en matière de solidarité, et des actions solidaires pour tous les Messins

En matière de solidarité, la ville conduit une politique cohérente et diversifiée qui se décline sur plusieurs champs.

2.1.1 Le CCAS

La Ville de Metz verse au CCAS des crédits conséquents (près de 11,7 M€) pour soutenir nos concitoyens les plus fragiles, pour aider et accompagner les familles, les personnes âgées et accueillir les enfants en leur fournissant des services adaptés de qualité.

Fort d'un budget de fonctionnement global de plus de 20 millions d'euros, le CCAS consacre une part importante de ses crédits à la gestion d'équipements d'accueil de la petite enfance, d'hébergement pour personnes âgées et de services sociaux, ainsi qu'au soutien du secteur associatif local.

Les premières Assises des Seniors ont été organisées en octobre 2009, et constituent le point de départ d'une politique de promotion de la place des seniors dans la cité. L'axe essentiel de la solidarité a été encore renforcé en 2009, tant en faveur des aînés les plus fragiles et isolés, qu'auprès de nos concitoyens en grande difficulté, qui ont sollicité des aides d'urgence au CCAS.

Poursuivant dans cette ligne directrice, des initiatives emblématiques sont programmées pour 2010 :

- lancement de la construction d'un nouvel équipement d'accueil de la petite enfance dans le quartier de l'Amphithéâtre ;
- mise en œuvre des projets du programme de labellisation nationale « Bien Vieillir – Vivre Ensemble » ;
- début de la réhabilitation du foyer-logement pour personnes âgées « Désiremont », à Bellecroix ;
- renforcement très significatif des aides et dispositifs, accordés aux Messins confrontés aux conséquences de la crise économique ;
- création d'une « carte famille », attribuée sous conditions de ressources, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes d'accéder à des activités sportives, culturelles et de loisirs ;
- réévaluation du montant des aides sociales individuelles, concernant la grande exclusion et l'errance, et création d'un partenariat avec les acteurs messins de l'urgence sociale.

2.1.2 La Délégation à l'Emploi

Ses conditions de travail et ses moyens sont améliorés, pour lui permettre de faire face à la dégradation de la situation sociale :

- nouveau service « Metz Emploi Insertion » ouvert dans les locaux municipaux de la rue du Four du Cloître, pour un accueil de qualité aux demandeurs d'emploi ;
- mise en place d'une expérimentation de l'intégration des clauses d'insertion sociale pour tous les marchés publics passés par la ville ;

- pérennisation des dispositifs, tels que l'Equipe Emploi Insertion, mis en place dans le cadre du GPV Borny ; programmation de la transposition de cette expérimentation sur le quartier de la Patrotte.
- développement maîtrisé du recours aux contrats aidés dans les services de la Ville.

2.1.3 La requalification des quartiers périphériques

La Ville poursuit l'achèvement du Grand Projet de Ville de Borny, notamment dans ses aspects socio-économiques pour lesquels la ville contribue à hauteur de 2 100 000 €. Elle entame le processus de rénovation urbaine de tout un quartier longtemps laissé à l'abandon : la Patrotte, avec 250 000 € pour la maîtrise d'oeuvre. Elle reste attentive à la situation de Bellecroix et entend redynamiser le quartier d'Outre Seille.

2.1.4 La sécurité

La solidarité c'est aussi la lutte contre toutes les insécurités. Il faut donc signaler que la municipalité a renoué un partenariat fructueux avec la Police Nationale et la Préfecture, dans le cadre du CLSPD (contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance).

La profonde réorganisation de la Police Municipale fait qu'elle est aujourd'hui plus mobilisée et présente sur le terrain. L'an prochain, le service rendu à la population sera encore de meilleure qualité, grâce à des conditions de travail et de fonctionnement améliorées, dans le cadre du déménagement dans les nouveaux locaux de Chambière (projet de 2,5 M€ déjà financé en 2009).

2.2 Des écoles accessibles à tous, et de qualité

L'école reste une priorité majeure de la politique municipale, car il s'agit de préserver l'égalité des chances de tous les petits Messins, quelle que soit leur origine sociale ou le lieu de leur scolarisation, par une démarche très volontariste.

2.2.1 La réussite éducative

Un PRE (programme de réussite éducative, 150 000 € en 2010) permettra à 90 enfants, de 2 à 16 ans, de bénéficier d'un parcours individualisé de soutien et d'accompagnements scolaire, culturel, sportif et sanitaire.

2.2.2 La restauration scolaire

Sur l'ensemble des quartiers et durant toute l'année scolaire, la fréquentation des cantines scolaires augmente (+15,33% en moyenne). La Ville entend privilégier et développer l'amélioration de la restauration scolaire pour les enfants, par différentes actions :

- actions continues d'animation et d'éducation sur le « bien manger » ; amélioration de la qualité de l'encadrement ;
- action sur les tarifs : l'ancienne tarification de 2009, qui était de 1,90 € le repas, passera à 1,50 € pour la première tranche de tarification.

2.2.3 L'optimisation de l'accueil périscolaire

Présenté aujourd’hui comme une véritable offre sur l’ensemble du territoire, l’accueil périscolaire représente :

- périscolaire du matin : 44 points d’accueil totalisant une présence de 185 enfants ; 779 inscriptions en 2009, en augmentation de 184% par rapport à 2008 ;
- périscolaire du soir : depuis la rentrée 2008, il bénéficie du soutien de 14 associations, afin de permettre l’épanouissement de l’enfant et son intégration, par des actions complémentaires de celles de l’école et des parents.

En 2010, l’optimisation se traduira par la généralisation de l’accueil du matin et du soir dans les écoles.

La Ville de Metz apportera son soutien aux associations organisatrices, par l’attribution d’importantes subventions, pour un budget qui s’élèvera à plus de 400 000 €

2.2.4 Les équipements scolaires

La volonté municipale en la matière se traduit par les engagements suivants :

- un important programme de maintenance et de rénovation des équipements scolaires (1,12 millions €) ;
- la transformation du self du Sablon pour 220 000 €;
- la création d’un nouveau restaurant à l’école élémentaire de la Seille pour 652 500 €;

2.3 Une culture diversifiée, vecteur d’animation et de promotion

L’action culturelle est le lieu d’une manifestation collective de l’identité. Elle relie les individus et contribue à rendre possibles les conditions d’un projet commun.

2.3.1 Animation culturelle

Le dynamisme dans ce domaine contribue grandement à l’attractivité de la Ville. Aussi, la municipalité soutient activement les manifestations collectives messines telles que :

- Metz en Fête, 225 000 € en 2010 ;
- les Fêtes de la Mirabelle, 660 000 € (+10%), dont c’est le 60^{ème} anniversaire en 2010 ;
- l’Eté du Livre, 180 000 € ;
- les Montgolfiades, 30 000 € ;
- le soutien à l’association Passages, 130 000 € (prochain accueil à Metz du festival Passages) ;
- le festival Nomade in Metz, 40 000 €

La Ville poursuit et renouvelera en 2010 sa programmation de la Nuit Blanche, qui transforme la ville en un espace d’expositions à la pointe de la création artistique.

2.3.2 Soutien aux associations et à l'organisation culturelle

L'action culturelle de la Ville se décline également à travers le soutien aux associations culturelles, pour lequel il est prévu un crédit global de plus de 830 000 €

La Ville contribue également à organiser et institutionnaliser les équipements et compétences culturels, au sein de :

- l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) « Metz en Scènes », outil important de promotion de la création locale et de révélation des vocations, notamment parmi les écoliers et étudiants ; 3 960 450 € sont prévus au budget ;
- l'Orchestre Nationale de Lorraine, financé à hauteur de 1 923 610 €
- l'EPCC, futur organe de gestion du Centre Pompidou-Metz, à créer en 2010, et au fonctionnement duquel la ville entend participer activement (contribution prévue de 400 000 €).

2.3.3 Nouveaux équipements culturels

Inauguration du Centre Pompidou-Metz

Cette inauguration sera un évènement considérable pour la Ville, et sera l'occasion d'une semaine de festivités autour de l'art contemporain et des démarches artistiques actuelles. Elle sera précédée d'une campagne de promotion et communication d'ampleur nationale, à laquelle la Ville de Metz entend contribuer pour 300 000 € aux côtés du Centre Pompidou, de Metz Métropole et Metz Métropole Développement (budget prévisionnel total de l'opération : 1 200 000 €).

Par ailleurs, la Ville apportera une aide au fonctionnement à raison de 400 000 € par an au titre de la compétence tourisme.

Enfin, une signalétique adaptée va être mise en place et le nécessaire sera fait pour que les abords de l'EPCC soient correctement traités pour l'inauguration prévue au mois de mai prochain.

Le phasage opérationnel prévoit la finalisation des études en 2010, un début des travaux mi-2011 et une livraison de l'équipement pour la rentrée 2012. L'enveloppe financière prévisionnelle globale est de 10,5 M€ dont un million en 2010, pour la finalisation des études et le démarrage des travaux.

La Salle des Musiques Actuelles (SMAC)

La SMAC sera implantée dans le quartier de Borny, pour répondre à une double problématique :

- un enjeu culturel et social important pour la ville et l'agglomération ;
- une demande du public, des artistes et des acteurs de ce champ artistique.

L'équipement comportera environ 800 places assis/debout pour des concerts, ainsi que des studios de répétition, des espaces techniques, des espaces d'accueil et des locaux administratifs pour une surface globale estimée à environ 2 200 m².

Le phasage opérationnel prévoit la finalisation des études en 2010, un début des travaux mi-2011 et une livraison de l'équipement pour la rentrée 2012. L'enveloppe financière prévisionnelle globale est de 10,5 M€ dont un million en 2010, pour la finalisation des études et le démarrage des travaux.

2.4 Un appui significatif aux actions sportives et aux initiatives de la jeunesse

2.4.1 Développement du sport et soutien aux associations

La politique sportive municipale se décline d'abord en la promotion résolue du sport pour tous et des associations sportives, mais aussi à travers un soutien raisonnable, mais loyal et pérenne, au sport professionnel.

L'orientation mise en priorité sur les fonctions sanitaires, éducatives et culturelles du sport :

- contrats d'objectifs et de moyens établis sur trois ans avec les clubs sportifs qui interviennent pour la saison 2009–2010 ;
- mise en place d'universités des sports pour favoriser le partage et la coopération entre les clubs sportifs messins ;
- une cinquième « Ecole des Sports » sera créée à Borny ; les liens entre les écoles et les comités sportifs seront renforcés au moyen d'un partenariat avec le Conseil Général ;
- enfin, la ville poursuivra son initiative Metz-Plage, qui démontre chaque année l'intérêt croissant que lui portent les Messins.

Cependant, Metz soutient également le sport d'élite, notamment en raison de l'exemple qu'il donne à la jeunesse (réussite de l'athlète Bob Tahri aux Championnats du Monde à Berlin en 2009, avec le soutien de la Ville) et les moyens d'identification qu'ils confèrent à nos concitoyens :

- en octobre 2010, le Marathon de Metz connaîtra sa première édition (soutien de la Ville à l'association « Metz Marathon ») ;
- Metz accueillera aux Arènes les championnats du monde de tumbling (gymnastique acrobatique) en novembre 2010 ;
- l'Open de Moselle restera messin, grâce à un nouveau partenariat avec les organisateurs, pour faire de cet évènement un outil au service du développement de la ville.

2.4.2 Equipements sportifs

La Ville amplifie son soutien aux équipements sportifs existants :

- amélioration de l'accueil et des conditions d'utilisation par la création de nombreux vestiaires ;
- optimisation des possibilités d'utilisation, avec notamment la mise en place de terrains synthétiques pour les sports collectifs d'extérieur.

En outre, selon les priorités affichées, l'année 2010 verra la continuation ou le lancement de nouveaux projets :

- Complexe sportif de la Grange-aux-Bois, équipement de Haute Qualité Environnementale dont 1,95 M€ des 4,83 M€ sont reportés en 2010 pour une livraison en septembre ;

- Extension et mise en conformité des vestiaires de l'ES Metz (430 000 € en 2010) ;
- Aménagement d'un « Club House » au Complexe sportif de Devant-les-Ponts pour 220 000 € ;
- Extension et mise en conformité des vestiaires du Stade de football de Plantières pour 406 000 € ;
- 340 000 € de rénovation pour l'ensemble des centres balnéaires (piscines, camping) ;
- Réhabilitation des locaux des Régates Messines pour 370 000 € (financée en 2009 et reportée en 2010).

Par ailleurs de nombreux investissements de réhabilitation, de réfection et d'entretien d'équipements sportifs sont projetés, pour un montant total de 1,60 M€

2.4.3 Jeunesse

Enfin, la Ville continue d'améliorer son aide en faveur de la jeunesse et de la vie étudiante, par de nombreuses actions nouvelles et créatives :

- Bourse « Envie d'Agir », dont Metz prévoit d'accueillir la soirée régionale en 2010 ;
- programme de bourse au permis de conduire, dont la capacité de soutien sera doublée ;
- pérennisation et renforcement du Conseil Local de la Vie Etudiante, ainsi que du collectif « Energies urbaines » (en période estivale, accueil d'une « Caravane des Energies Urbaines ») ;
- Création d'un Conseil Local de la Jeunesse ; animations scientifiques et culturelles dans les quartiers.

En outre, des missions seront développées en 2010 pour favoriser l'accès des jeunes à la culture, en liaison avec le pôle Culture de la Ville et Metz Métropole.

2.5 Proximité et développement de la démocratie participative

2.5.1 Des moyens au service de la démocratie participative

La politique municipale est centrée sur le développement et la valorisation de la démocratie participative, pour la rendre plus vivante aux yeux des Messins.

Après la finalisation des instances en 2009 comme prévu (11 Comités de Quartier, Conseil Municipal des Enfants, Conseil Economique et Social Local, Conseil local de la Vie Étudiante), un budget de 40 000 euros en 2009 sera réévalué à 60 000 euros pour des actions citoyennes de sensibilisation et de renforcement du lien social.

Afin de répondre à cette volonté citoyenne, la Ville de Metz donnera les moyens d'un accueil optimal pour l'organisation de réunions publiques. Des travaux importants de réfection et d'aménagement seront mis à l'étude en 2010, notamment par la définition d'un partenariat en vue de la réfection de la mairie de quartier de Bellecroix, dès 2011.

La Ville soutiendra aussi les projets des Comités de quartier, dans les limites d'une enveloppe globale de 120 000 €

2.5.2 Les Assises Citoyennes

Cette manifestation, nouvelle pour la Ville de Metz, se déroulera le 27 mars 2010 et permettra un partage d'expérience et la valorisation des projets venant des instances de rencontre et d'échange avec la population.

Il s'agit, au travers d'ateliers, de débats et de divers évènements, d'inciter le plus grand nombre de messins à participer à la vie de leur quartier et de leur ville (budget de 50 000 € en 2010).

2.6 *La promotion du développement durable*

La Ville poursuit ses efforts visant à proposer une ville plus respectueuse de l'environnement, à travers un ensemble de programmes permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire les consommations énergétiques des bâtiments municipaux, et d'informer et sensibiliser les habitants sur les enjeux énergétiques.

2.6.1 Economies d'énergie et réduction des émissions nocives

D'importants chantiers se poursuivront en 2010 :

- suppression de chaufferies au fioul, avec le raccordement au réseau de gaz des chaufferies des écoles de Landonvillers et de la Volière, ainsi que de la maison des associations rue du Coëtlosquet, des logements municipaux rue du Professeur Jeandelize et du bâtiment administratif Frescatelly des Espaces Verts (budget global de 330 000 €) ;
- poursuite du développement du réseau de chauffage urbain, avec des extensions en 2010 vers Mercy pour l'alimentation en chaleur du CHR, pour l'alimentation de l'hôpital Schuman ainsi que vers la ZAC des Coteaux de la Seille ;
- rénovation du réseau d'éclairage public ;
- poursuite du Programme d'Efficacité Energétique qui concerne tous les équipements de la ville et engage tous les projets nouveaux, qu'ils soient d'équipement ou d'urbanisation (un montant de 200 000 €).

Lancement d'un Contrat de Partenariat Energétique

Devant l'ampleur des travaux à réaliser, la Ville doit envisager des moyens alternatifs élaborés pour la mise à niveau nécessaire.

Il s'agit d'une forme de partenariat dans lequel une partie privée finance et engage les travaux d'isolation et d'optimisation énergétique. En retour, elle perçoit une rémunération sur une période définie par contrat.

Un tel contrat permettra de réaliser beaucoup plus vite les travaux et les économies d'énergie afférentes. C'est pourquoi la voie du CPE (contrat de partenariat énergétique) sera étudiée en 2010.

2.6.2 Une politique avisée de développement durable

La Ville poursuit :

- le développement de zones à 30 km/h en centre ville, et élabore un schéma directeur du développement de l'usage du vélo ;

- son soutien actif au développement des énergies renouvelables (projet Biomasse de l'UEM, développement du réseau urbain de chaleur) ;
- l'effort d'accompagnement de Metz Métropole en faveur du TCSP (METTIS ; participation aux études et travaux nécessaires, financement à hauteur de 20 M€ sur 3 ans) ;

La Ville entend aussi donner l'exemple, avec :

- un plan de déplacement d'administration ;
- le développement de l'usage de nouvelles méthodes et moyens de travail, plus protecteurs de l'environnement (services municipaux des espaces verts).

Enfin, l'Espace Info Energie (EIE) participera encore en 2010 à la Foire Internationale de Metz, et proposera des interventions sur le développement durable dans les écoles municipales.

2.7 Une politique urbaine dynamique et porteuse d'avenir

2.7.1 Aménagement et requalification urbaine

La Ville de Metz possède un atout important, à travers les possibilités de développement urbain sur son propre territoire. Cela doit lui permettre de préparer l'avenir et d'accompagner l'attractivité de la ville :

- poursuite de la ZAC de l'Amphithéâtre au Sablon ;
- après les études sur la ZAC des Coteaux de la Seille (Plantières – Queuleu), la ZAC du Sansonnet (Devant-les-Ponts) et l'extension des Hauts de Vallières, entrée en phase opérationnelle de leur aménagement ;

Le changement d'image de la Ville passe également par la mutation et la requalification du tissu urbain jusqu'à présent délaissé :

- poursuite des efforts sur le GPV de Borny ;
- études sur la requalification du secteur Patrotte-René Cassin-Chemin de la Moselle ;
- reconversion des anciens ateliers municipaux en secteur d'habitation, rue Charles le Payen ;
- lancement de nouvelles études pour la reconversion des friches militaires (Caserne Desvallières, Arsenal-3), réaménagement de la zone d'activités des Deux Fontaines, et reconquête des berges de la Moselle à travers une requalification du secteur de Belle-Isle ;
- restauration des remparts et requalification de la Porte des Allemands.

2.7.2 Nouveaux espaces urbains

La municipalité poursuit la création de nouveaux espaces publics, accessibles à tous :

- abords du Centre-Pompidou Metz, trait d'union entre le centre-ville et la ZAC de l'Amphithéâtre ;
- finalisation des travaux de la Place de la République, avec un espace libéré des voitures et rendu aux piétons ;

- lancement des études pour le réaménagement de la Place Mazelle (parking à dominante résidentielle de 270 places, bassin de stockage de 8 500 m³ en sous-sol pour éviter le rejet de pollutions dans la Seille, carrefour important dans le réseau de voirie messine ; coût d'ensemble de 4,5 M€ pour une opération lancée en fin 2010).

2.8 Impulser et accompagner la recomposition territoriale.

Metz veut être une ville proactive, inscrite sur son territoire, et qui œuvre à la création d'une véritable Métropole lorraine. Dans ce cadre, elle se donne les moyens de son ambition à travers sa participation à différents réseaux ou chantiers :

- Quattropole (185 000 €) ;
- Lela+ (45 000 €) ;
- études sur la métropolisation (30 000 €).

3 – Une stratégie financière confirmée en 2010

La stratégie financière annoncée pour 2009 est poursuivie et confortée en 2010. Elle repose sur les trois orientations suivantes :

1- Dégager un autofinancement suffisant, d'environ 13 M€ de la section de fonctionnement, à la fois pour investir et pour tendre vers la maîtrise de « l'effet-ciseaux » ;

2- Conforter l'effort d'investissement, à un niveau annuel de 40 M€ à réaliser en propre (outre des travaux simplement financés par la Ville) tout en améliorant notamment le taux de réalisation effective, déjà en net progrès sur 2009 ;

3- Pour financer l'investissement, mais sans recourir jusque-là à l'emprunt, utiliser à bon escient une partie de la réserve issue de la cession partielle de l'UEM : soit un maximum de 15 M€ en 2010.

3.1 Le Plan Pluriannuel d'Investissement, PPI

Le PPI 2010-2014 reste, comme précédemment, calé en glissement sur un montant total d'environ 200 M€ dans la droite ligne de l'épure financière proposée depuis 2008 par l'audit du Cabinet Ernst et Young.

Sont ici présentés en détail :

- Le programme d'investissement prévisionnel de 2010, d'un montant total de 54,1 M€;
- Le programme prévisionnel pour 2011, chiffré à 55,4 M€

Par rapport au BP de 2009 (46,1 M€), celui de 2010 affiche donc une évolution prévue de 17,2%.

Est d'ores et déjà prévue une nouvelle augmentation de 2010 à 2011, d'ampleur plus modeste, de l'ordre de 3%. Mais dans un contexte extrêmement contraint et incertain, pour ce qui concerne notamment l'évolution des ressources de la collectivité (ressources fiscales, dotations de l'Etat,...), il est impossible d'anticiper sérieusement un programme d'investissement, au-delà de ces termes.

Dès que le contexte institutionnel et financier des collectivités aura été précisé, très certainement au premier bimestre de 2010, une prévision réaliste sera réajustée. Cette nouvelle programmation trouvera sa traduction financière précise dans le cadre du budget supplémentaire

à voter en milieu d'année, qui viendra confirmer la forte volonté de la municipalité, en matière d'équipements nouveaux et de rénovation du patrimoine de la Ville.

Enfin, il est rappelé que le Plan Pluriannuel d'Investissement, présenté à titre indicatif, n'est pas soumis au vote des conseillers municipaux.

3.2 La gestion de la dette et de la trésorerie

3.2.1 La dette

Entre 2009 et 2010, l'extinction de la dette de la Ville se poursuit, l'encours au 1^{er} janvier se réduisant de 3,3 M€ (de 12,4 à 9,1 M€). La dette par habitant est ainsi passée de 98,13 à 71,80 euros.

Aucun emprunt nouveau ne sera conclu en 2010 dans le cadre du Budget Principal, conformément aux orientations présentées précédemment.

Les prévisions de charge de la dette pour 2010 s'établissent néanmoins à :

- 1,67 M€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital ;
- 0,41 M€ en section de fonctionnement pour le remboursement des intérêts.

ETAT DE LA DETTE : RECAPITULATIF BP 2010

LIBELLÉ	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2010	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
dette propre résultant de l'emprunt	26 316 034,65	9 097 299,70	409 195,69	1 673 990,98	2 083 186,67
TOTAL DE LA DETTE PROPRE	26 316 034,65	9 097 299,70	409 195,69	1 673 990,98	2 083 186,67
(population au 1/01/2009 : 126 706 hab.)	72 €/ hab.			16 €/ hab.	
Crédit Long Terme Renouvelable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget annexe du Camping	78 502,28	2 243,52	28,65	2 243,52	2 272,17
TOTAL DE LA DETTE RECUPERABLE	78 502,28	2 243,52	28,65	2 243,52	2 272,17
TOTAL TOUTES DETTES sans CLTR	26 394 536,93	9 099 543,22	409 224,34	1 676 234,50	2 085 458,84
budget annexe des Eaux	245 731,68	37 252,92	165,95	37 252,92	37 418,87
CONSOLIDATION	26 640 268,61	9 136 796,14	409 390,29	1 713 487,42	2 122 877,71

3.2.2 La trésorerie

Fin 2008, la Ville a perçu le produit de la vente de 15% du capital de l'UEM, pour un montant total de 45 M€. Cette somme a alors fait l'objet de placements de trésorerie, non budgétaires, dans son intégralité.

La recette attendue de ces placements avait été estimée à environ 1,8 M€ par an, sur la base des taux de l'époque, à hauteur de 4%. Compte tenu de la crise bancaire et de la chute des taux (dernier connu à 0,44%, soit environ dix fois moins que prévu), la recette effective atteindra environ 600 000 € en 2009.

Sur le total de 45 M€, un crédit de 3 280 000 € avait été inscrit pour équilibrer la section d'investissement du BP 2009, mais sa mobilisation effective n'est pas nécessaire en 2009.

Le solde, soit 41 720 000 €, n'avait pas été réalisé au niveau du budget, et avait conduit à un vote de la section de fonctionnement du BP 2009 en sur-équilibre. Pour permettre l'utilisation de cette réserve, en vue de financer des investissements au BP 2010, une DM spécifique a été votée fin novembre 2009.

Aussi, sur la base d'un calendrier des besoins de financement effectifs de 2010, (un prélèvement maximum de 15 millions d'euros est prévu) ces 45 millions pourront faire l'objet de placements budgétaires, offrant la même sécurité mais plus rentables que les précédents.

Par ailleurs, la Ville a procédé au placement de divers fonds de trésorerie, pour un total de 16,34 M€ provenant :

- pour 15,95 M€ de la vente de biens immobiliers ;
- pour 0,39 M€, d'un litige avec l'Etat, soldé au bénéfice de la Ville.

4. L'architecture du budget principal

Présentation globale

Le budget principal est présenté et voté par nature.

Les documents budgétaires comportent les éléments de synthèse, les éléments du vote, dont les diverses annexes.

Est également joint, à titre indicatif, le Programme Biennal d'Investissement 2010-2011, lequel est transmis pour information et ne fait pas l'objet d'un vote de l'Assemblée délibérante.

Le Budget Primitif pour l'exercice 2010 s'équilibre globalement dans le respect des conditions présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire, tenu le jeudi 26 novembre 2009.

4.1 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses, à 150 987 495 €

Elle présente un total de recettes réelles de 150 627 495 € et des mouvements d'ordre pour 360 000 €

Par rapport au total des dépenses réelles de 137 768 480 €, elle permet de dégager une épargne brute d'un montant de 12 859 015 € conformément à l'objectif fixé et annoncé.

4.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2,72%.

		BP 2009	Estimation BP 2010	Evolution 2009-10	Variation 2009-10
TAXES VDM	FISCALITE DIRECTE COMMUNALE	47 613 000	49 384 000	3,7%	1 771 000
	TAXE SUR L'ELECTRICITE	0	750 000		750 000
	TAXE DE SEJOUR	0	400 000		400 000
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	122 000	126 880	4,0%	4 880
	AUTRES TAXES DIVERSES	34 000	34 000	0,0%	0
	<i>sous-total</i>	47 769 000	50 694 880	6,1%	2 925 880
Metz Métropole	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	29 808 116	29 808 116	0,0%	0
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	3 220 000	3 220 000	0,0%	0
	<i>sous-total</i>	33 028 116	33 028 116	0,0%	0
ETAT	DGF	29 419 915	29 596 434	0,6%	176 519
	DSU	4 600 000	4 700 000	2,2%	100 000
	TAXE ADDIT. AUX DROITS DE MUTATION	3 000 000	3 000 000	0,0%	0
	ETAT COMPENS. AU TITRE DES EXON. TH et F NON BATI	2 120 881	2 133 606	0,6%	12 725
	ETAT COMPENSATION AU TITRE DE LA TP	1 699 547	1 709 744	0,6%	10 197
	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	574 222	577 667	0,6%	3 445
	ETAT COMPENS. AU TITRE DES EXON. TAXES FONCIERES	436 732	439 352	0,6%	2 620
	DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	40 000	40 000	0,0%	0
	IMPOTS SUR LES SPECTACLES	33 000	33 000	0,0%	0
	COMPENSATION TAXE ADDITIONNELLE	8 000	10 000	25,0%	2 000
	<i>sous-total</i>	41 932 297	42 239 805	0,7%	307 508
AUTRES	ATTRIBUTION DU FOND DEPART. DE LA TP	520 000	520 000	0,0%	0
PARTENAIRES	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	188 700	256 285	35,8%	67 585
	HAUT DEBIT - DEPARTEMENT	132 000	165 000	25,0%	33 000
	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	34 000	166 000	388,2%	132 000
	PARTICIPATIONS COMMUNES	110 000	110 000	0,0%	0
	QUATTROPOLE	104 250	69 000	-33,8%	-35 250
	HABITAT INDIGNE	60 000	60 000	0,0%	0
	UNESCO		25 000		25 000
	PLAN DE LUTTE CONTRE DISCRIMINATION		20 000		20 000
	LELA +	16 666	16 666		0
	<i>sous-total</i>	1 165 616	1 407 951	20,8%	242 335

RECETTES VDM	UEM	8 500 000	8 500 000	0,0%	0
	DROITS STATIONN. ET LOCATION SUR VOIE PUBLIQUE	2 130 000	2 155 560	1,2%	25 560
	REDEV. ET DROITS SERV. PERISCOL. ET ENS	1 775 000	1 896 290	6,8%	121 290
	REDEV. VERSEES PAR FERMIERS ET CONCESS.	1 824 500	1 949 394	6,8%	124 894
	REVENU DES IMMEUBLES	1 541 466	1 565 465	1,6%	23 999
	RECETTES POLE RH	1 093 655	1 718 262	57,1%	624 607
	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 018 750	1 077 990	5,8%	59 240
	PRODUITS FINANCIERS	800 000	300 000	-62,5%	-500 000
	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	798 713	809 272	1,3%	10 559
	TVA REVENUS DES IMMEUBLES	700 000	772 650	10,4%	72 650
	REDEV. ET DROITS SERV. CARACTERE SPORTIF	650 000	667 800	2,7%	17 800
	PRODUITS DIV. GESTION COURANTE FOURRIERE	510 000	516 120	1,2%	6 120
	PRESTATIONS / REFACTURATIONS Metz Métropole	308 593	278 795	-9,7%	-29 798
	REDEV. ET DROITS SERV. CARACTERE CULTUREL	200 000	202 400	1,2%	2 400
	TRAVAUX	157 000	167 000	6,4%	10 000
	REDEVANCES CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	152 000	158 080	4,0%	6 080
	CONCESSIONS CIMETIERES (PRODUITS NETS)	100 000	101 200	1,2%	1 200
	AUTRES RECETTES	488 937	420 465	-14,0%	-68 472
	sous-total	22 259 677	22 836 278	2,6%	576 601
	TOTAL	146 643 643	150 627 495	2,7%	3 983 852

Les taxes

L'évolution de la fiscalité est l'un des leviers dont dispose la municipalité pour réaliser un programme, en fonction des enjeux pour la ville et des besoins de la population.

Dans le cadre de ce BP 2010, la fiscalité « ménages » est réévaluée :

- le taux de la taxe d'habitation (TH) augmente de 2%, passant de 17,74% à 18,09% ;
- le taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) augmente de 3%, de 16,71% à 17,21%.

Le rattrapage de la TFB sur la TH se poursuit, par rapport aux moyennes nationales respectives de la strate des communes équivalentes : on atteint désormais, respectivement, 88% et 72% des taux moyens.

En 2010, l'augmentation totale du produit de cette fiscalité est d'environ 1,8 M€, ce qui correspond à un « point supplémentaire » valant environ 350 k€

Par ailleurs, deux nouvelles taxes sont mises en place :

- la taxe sur l'électricité, au taux de 4%, dans l'attente d'une mise en place harmonisée au niveau national ;
- la taxe locale de séjour, payée par les touristes non résidant dans la commune, et dont le produit est affecté à des « dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune » (CGCT, art. L. 2333-27).

Les reversements de taxe professionnelle

L'attribution de compensation (ADC) est le principal versement de taxe professionnelle (TP) de la Communauté d'Agglomération à la Ville. Elle est égale au montant de TP perçu au titre de la Ville (montant fixé à la date d'intégration à la CA), diminué de l'évaluation des charges transférées à la date du transfert des compétences.

Par ailleurs, la dotation de solidarité communautaire (DSC) fait bénéficier les communes-membres d'une partie de la dynamique de la TP, depuis la création de la CA.

Compte tenu de la suppression annoncée de la TP, des incertitudes pèsent sur ces deux recettes, et singulièrement sur la DSC, en fonction des compensations qui seront réellement accordées par l'Etat.

Les dotations d'Etat

Selon les projets de Loi de Finances pour 2010, ces recettes ne devraient progresser que de 0,6% cette année, soit deux fois moins que l'inflation prévisionnelle.

4.1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2,88%, entre les deux budgets primitifs.

	BP 2009	Estimation BP 2010	Evolution 2009-2010	Variation 2009-2010
PERSONNEL PERMANENT	68 229 498	70 682 337	3,6%	2 452 839
COTISATION GESTION - FORMATION	369 964	378 185	2,2%	8 221
CHARGE DE LA DETTE	600 000	420 000	-30,0%	-180 000
C.C.A.S. FONCTIONNEMENT	11 695 500	11 697 500	0,0%	2 000
C.C.A.S. REVERSEMENT TAXE SPECTACLES	45 000	15 000	-66,7%	-30 000
ORCHESTRE NATIONAL DE LORRAINE	1 905 500	1 923 610	1,0%	18 110
EPCC - METZ EN SCENES	3 470 000	3 960 450	14,1%	490 450
PECC - CENTRE POMPIDOU		400 000		400 000
A.P.M.	1 145 375	1 152 160	0,6%	6 785
OFFICE DU TOURISME	1 164 000	1 264 000	8,6%	100 000
METZ METROPOLE DEVELOPPEMENT	740 000	740 000	0,0%	0
SUBVENTIONS CULTURE	1 093 000	1 190 500	8,9%	97 500
SUBVENTIONS SPORT	2 627 200	2 650 500	0,9%	23 300
SUBVENTIONS JEUNESSE	1 919 390	2 296 890	19,7%	377 500
ICNE Intérêts courus non échus	-17 200	-18 300	6,4%	-1 100
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	38 919 624	39 015 648	0,2%	96 024
VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	21 430 031	7 849 910	-63,4%	-13 580 121
MVT ORDRE/AMORTISSEMENTS	4 211 631	5 369 105	27,5%	1 157 474
TOTAL DEPENSES	159 548 513	150 987 495	-5,4%	-8 561 018
DONT DEPENSES REELLES	133 906 851	137 768 480	2,9%	3 861 629

Dépenses de personnel

La progression affichée de 3,6%, du BP 2009 au BP 2010, intègre deux mouvements à noter :

- une augmentation réelle de la rémunération du personnel de 2,7%, entre le budget total voté en 2009 et la prévision 2010, pour tenir compte notamment du GVT (glissement-vieillesse-technicité, représentant environ 900 000 €) et des revalorisations régulières du point d'indice ;
- un budget spécifique pour tenir compte des dépenses de personnel liées aux élections régionales de 2010.

4.2 La section d'investissement

La section d'investissement présente un total, en recettes et en dépenses, de 66 759 890 €

Elle présente un total de dépenses réelles de 66 399 890 € et des mouvements d'ordre pour 360 000 €

Le total des recettes réelles de 53 540 875 € est abondé par un autofinancement de 13 219 015 €(virement de la section de fonctionnement, amortissement).

4.2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont quasiment stables, à 0,5%.

	BP 2009	Estimation BP 2010	Evolution 2009-2010	Variation 2009-2010
MOBILISATION DE LA RESERVE	0	14 970 000		14 970 000
SUBVENTIONS SPECIFIQUES	4 119 823	4 774 793	15,9%	654 970
PDAU	1 800 000	2 500 000	38,9%	700 000
FCTVA	10 559 533	9 200 000	-12,9%	-1 359 533
AMENDES DE POLICE	2 500 000	2 500 000	0,0%	0
PLD / COS	500	0	-100,0%	-500
TLE	300 000	300 000	0,0%	0
DETTE RECUPERABLE	8 700	2 300		-6 400
PDTS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	4 542 000	8 644 180	90,3%	4 102 180
OPERATIONS D'INV. SOUS MANDAT	30 000 000	10 649 602	-64,5%	-19 350 398
AUTRES RECETTES	0	0		0
				0
VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	21 430 031	7 849 910	-63,4%	-13 580 121
MVT ORDRE/AMORTISSEMENTS	4 211 631	5 369 105	27,5%	1 157 474
ICNE				0
TOTAL RECETTES	79 472 218	66 759 890	-16,0%	-12 712 328
DONT RECETTES REELLES	53 830 556	53 540 875	-0,5%	-289 681

Mobilisation de la réserve (voir 3.2.2 La trésorerie)

FCTVA

Compte tenu de l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du Plan de relance (61,7 M€ de dépenses mandatées au 26 novembre 2009), la recette attendue de FCTVA devrait dépasser les 9,2 M€

Produits des cessions d'immobilisations

Ce poste intègre, dans le cadre de la ZAC de l'Amphithéâtre, des opérations de ventes de terrains de la Ville à la SAREMM (plus de 4,3 M€ en 2010). L'opération équivalente pour 2009 n'avait pas été incorporée dès le BP.

Opérations d'investissement sous mandat

Il s'agit de la réalisation du Centre Pompidou-Metz, dont la Ville supervise la réalisation pour le compte de Metz Métropole. Cette inscription budgétaire représente toujours des sommes avancées par la Communauté à la Ville, et équilibrées en dépenses et en recettes. Elle correspond, en 2010, à l'achèvement du chantier.

4.2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement affichent une baisse de 16,1%. Toutefois, cette baisse n'est qu'apparente, et due à la fin des travaux du centre Pompidou.

En effet, sans cette opération, le budget d'investissement présente une augmentation de 13,5%, entre 2009 et 2010.

	BP 2009	Estimation BP 2010	Evolution 2009-2010	Variation 2009-2010
FRAIS D'ETUDES	1 092 000	823 890	-24,6%	-268 110
ACQUISITIONS	5 817 570	3 745 960	-35,6%	-2 071 610
TRAVAUX	36 251 448	29 709 628	-18,0%	-6 541 820
OPERATIONS IMMOBILIERES	502 200	14 605 950	2808,4%	14 103 750
FONDS DE CONCOURS	0	0		0
DETTE	3 344 000	1 680 000	-49,8%	-1 664 000
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 640 000	4 219 100	157,3%	2 579 100
OPERATIONS D'INV. SOUS MANDAT	30 000 000	10 649 602	-64,5%	-19 350 398
AUTRES DEPENSES	465 000	965 760	107,7%	500 760
MOUVEMENTS ORDRES	360 000	360 000	0,0%	0
TOTAL DEPENSES	79 472 218	66 759 890	-16,0%	-12 712 328
DONT DEPENSES REELLES	79 112 218	66 399 890	-16,1%	-12 712 328

Opérations immobilières

L'année 2010 sera marquée par un pic des rachats par la Ville des infrastructures réalisées, dans le cadre de la ZAC de l'Amphithéâtre, par la SAREMM (plus de 12,8 M€).

Annexe 1 : Budget Primitif 2010, répartition par secteur selon classification par fonction et par nature

BUDGET PRIMITIF 2010

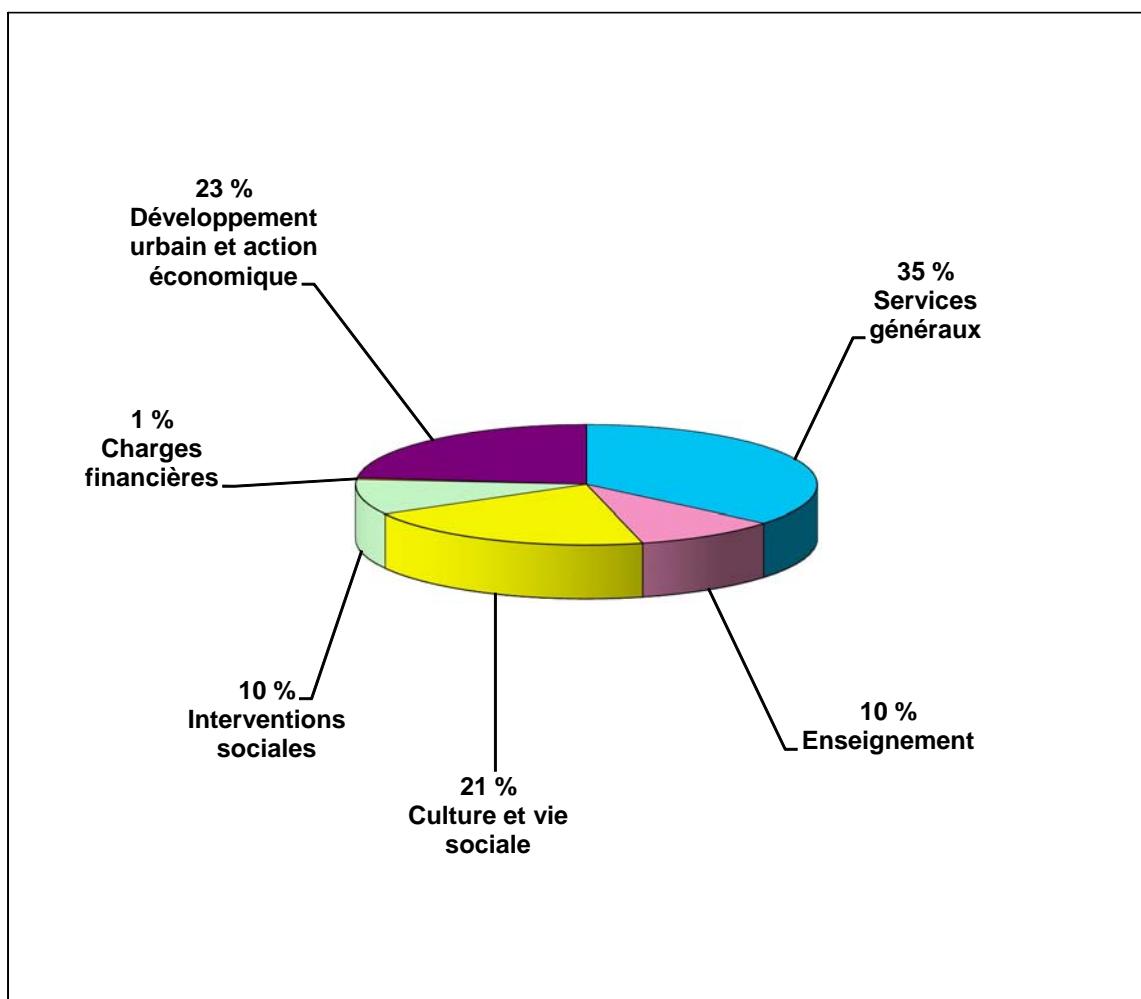
REPARTITION PAR SECTEURS

SELON CLASSIFICATION PAR FONCTION

BUDGET PRIMITIF 2010

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

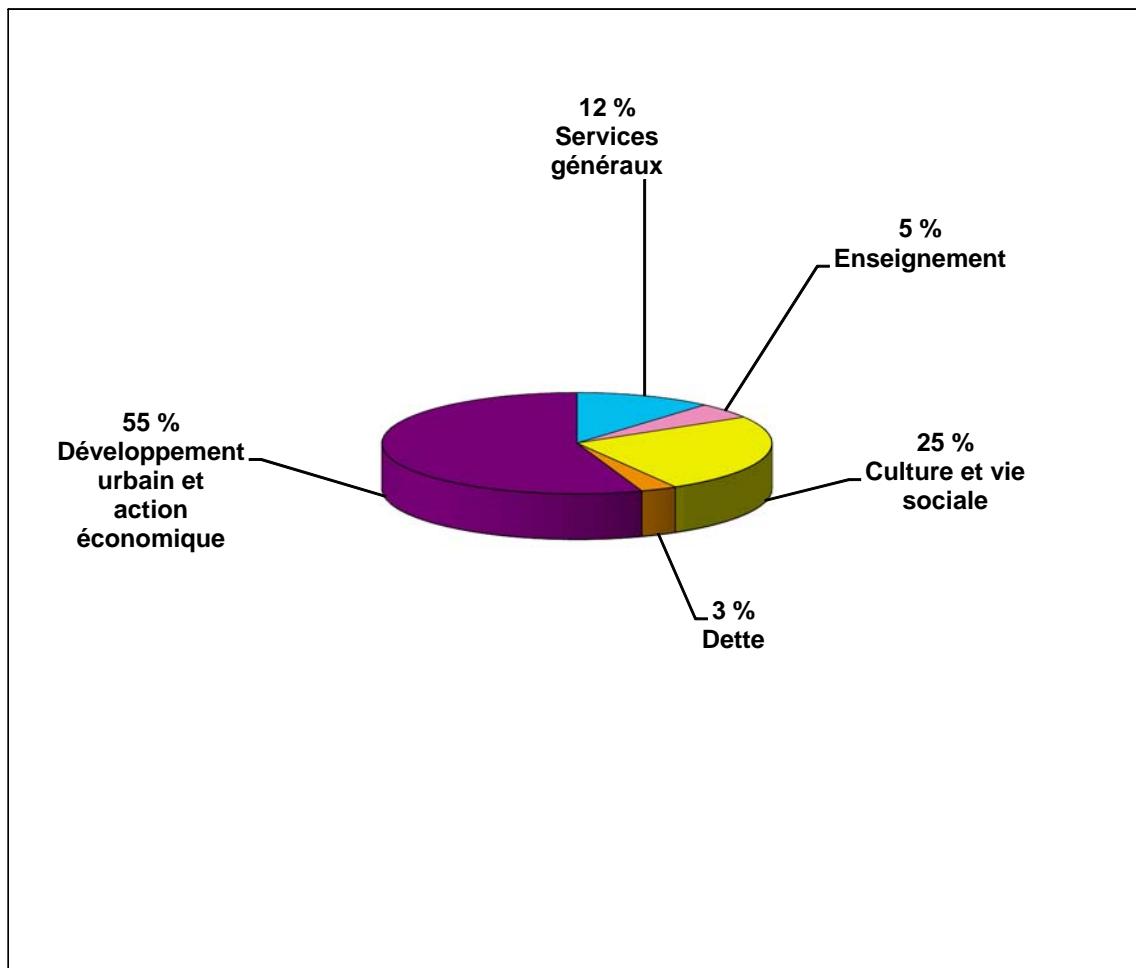
SERVICES GENERAUX	49 739 867 €	35%
ENSEIGNEMENT	13 763 612 €	10%
CULTURE ET VIE SOCIALE	28 515 433 €	21%
INTERVENTIONS SOCIALES	13 167 076 €	10%
CHARGES FINANCIERES	589 035 €	1%
DEVELOPPEMENT URBAIN ET	31 993 457 €	23%
ACTION ECONOMIQUE		
	Dépenses réelles	137 768 480 €
	Dépenses d'ordre	13 219 015 €
	TOTAL GENERAL	150 987 495 €



BUDGET PRIMITIF 2010

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

SERVICES GENERAUX	6 334 060 €	12%
ENSEIGNEMENT	2 804 670 €	5%
CULTURE ET VIE SOCIALE	14 054 438 €	25%
DETTE	1 680 000 €	3%
DEVELOPPEMENT URBAIN ET ACTION ECONOMIQUE	30 877 120 €	55%
	Dépenses réelles	55 750 288 €
	Opération sous mandat (Centre Pompidou - Metz)	10 649 602 €
	Dépenses d'ordres	360 000 €
	TOTAL GENERAL	66 759 890 €



BUDGET PRIMITIF 2010

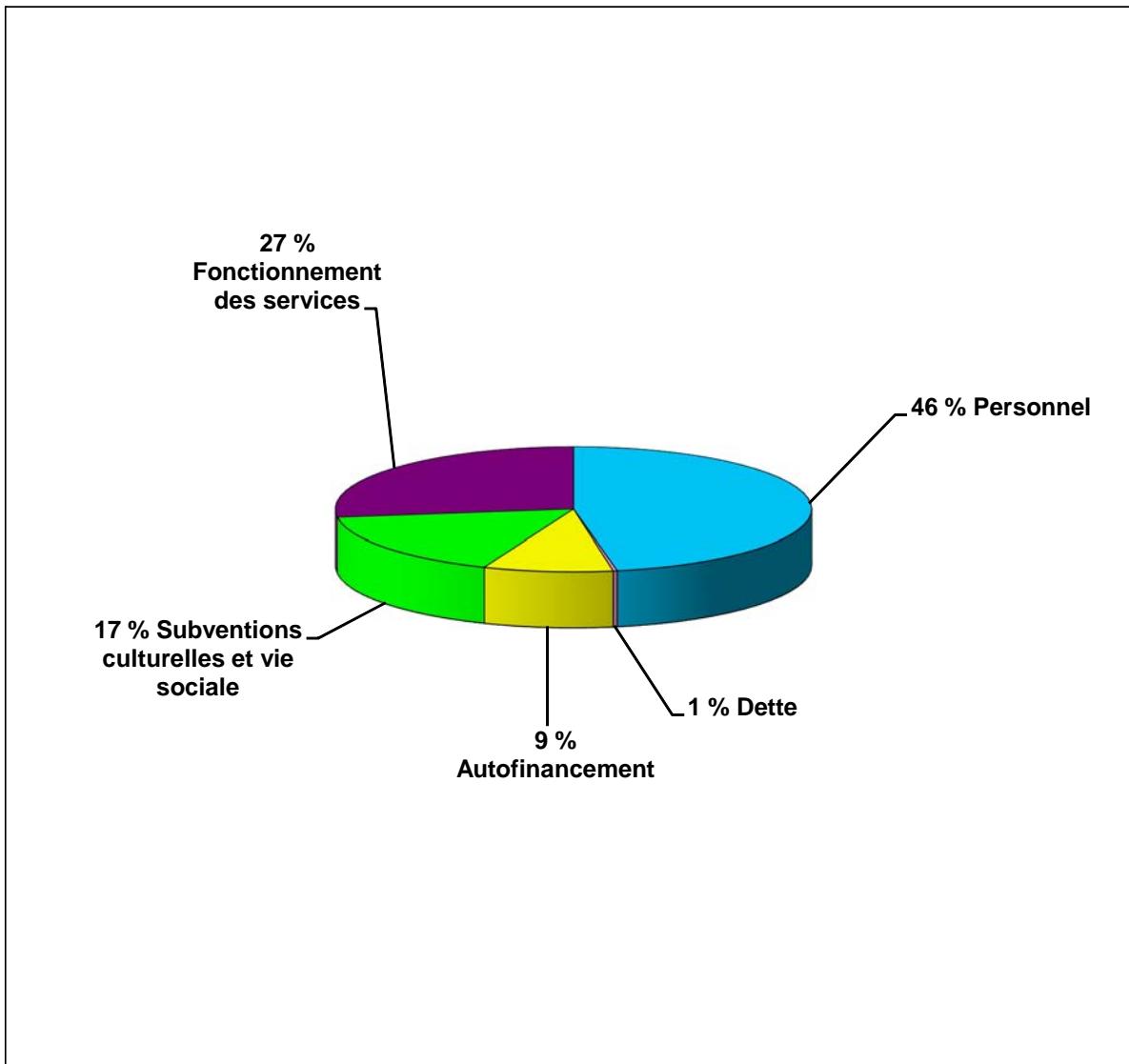
REPARTITION PAR SECTEURS

SELON CLASSIFICATION PAR NATURE

BUDGET PRIMITIF 2010

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

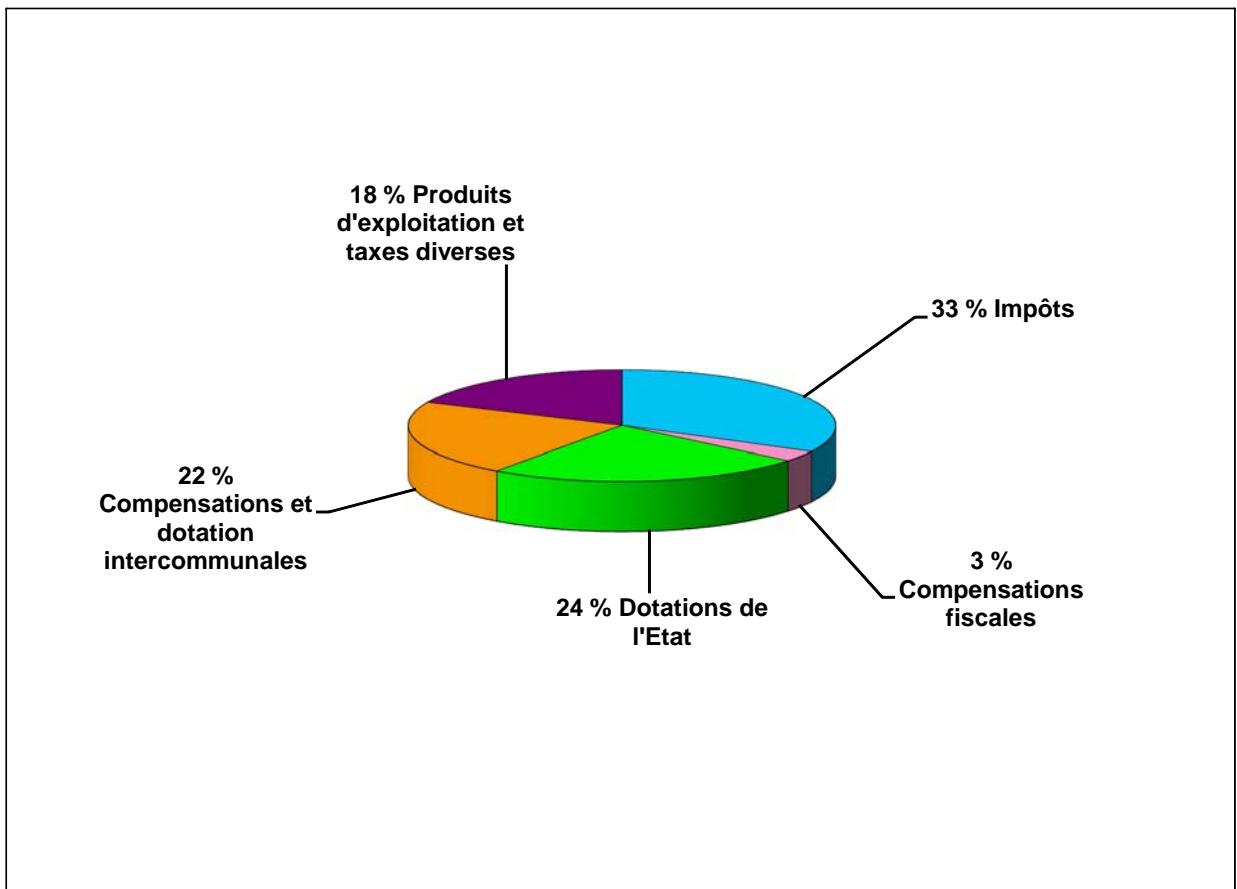
PERSONNEL	71 060 522 €	46%
DETTE	420 000 €	1%
AUTOFINANCEMENT	13 219 015 €	9%
SUBVENTIONS CULTURELLES ET VIE SOCIALE	25 286 610 €	17%
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	41 001 348 €	27%
	TOTAL GENERAL	150 987 495 €
		100%



BUDGET PRIMITIF 2010

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

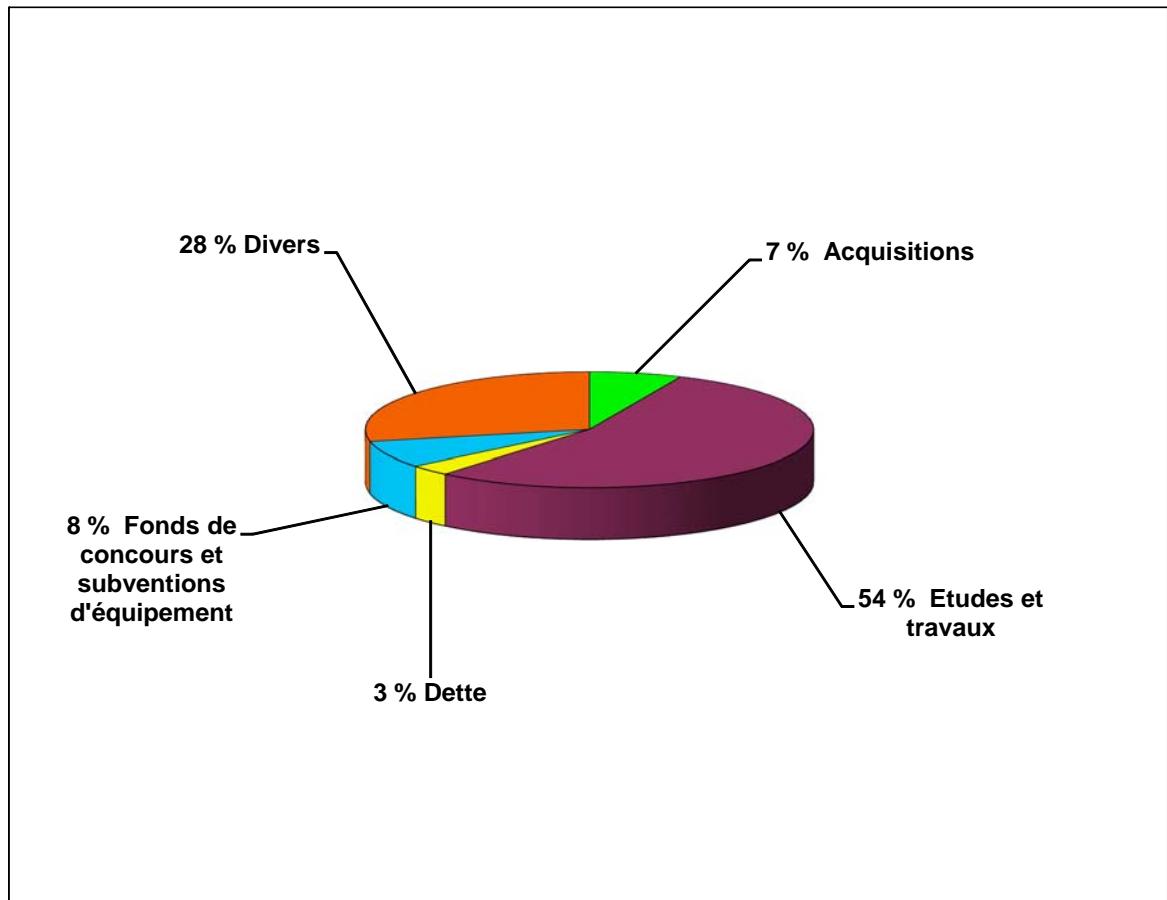
IMPOTS	49 384 000 €	33%
COMPENSATIONS FISCALES	4 802 702 €	3%
DOTATIONS DE L'ETAT	36 283 314 €	24%
COMPENSATIONS ET DOTATION INTERCOMMUNALES	33 028 116 €	22%
PRODUITS D' EXPLOITATION ET TAXES DIVERSES	27 489 363 €	18%
TOTAL GENERAL	150 987 495 €	100%



BUDGET PRIMITIF 2010

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

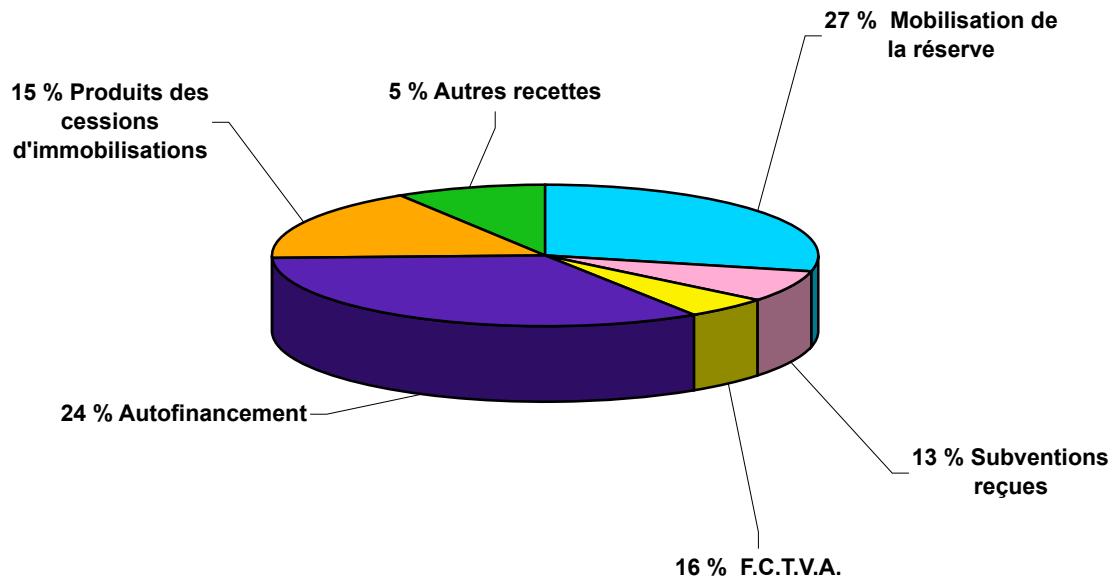
ACQUISITIONS	3 745 960 €	7%
ETUDES ET TRAVAUX	30 533 518 €	54%
DETTE	1 680 000 €	3%
FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	4 219 100 €	8%
DIVERS	15 931 710 €	28%
	Sous-total	56 110 288 €
		100%
OPERATION SOUS MANDAT (Centre Pompidou - Metz)	10 649 602 €	
	TOTAL GENERAL	66 759 890 €



BUDGET PRIMITIF 2010

RECETTES D'INVESTISSEMENT

MOBILISATION DE LA RESERVE	14 970 000 €	27%
SUBVENTIONS RECUES	7 274 793 €	13%
F.C.T.V.A.	9 200 000 €	16%
DETTE RECUPERABLE	2 300 €	0%
AUTOFINANCEMENT	13 219 015 €	24%
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	8 644 180 €	15%
AUTRES RECETTES	2 800 000 €	5%
	Sous-total	56 110 288 €
		100%
OPERATION SOUS MANDAT (Centre Pompidou - Metz)	10 649 602 €	
	TOTAL GENERAL	66 759 890 €



5 - Les budgets annexes

5.1. Le Budget Annexe des Eaux

Le budget d'exploitation s'équilibre à hauteur de 1 481 558 €

Les dépenses d'investissement proposées s'élèvent à 1 004 988 €

Ces dépenses s'équilibrent par un autofinancement du même montant, et donc, sans recours à l'emprunt.

	BP 2009	BP 2010
Exploitation		
<u>DEPENSES</u>		
* Dépenses de gestion courante	452 710	476 565
* Charges financières	5 740	5
* Dépenses d'ordre	1 108 883	1 004 988
TOTAL	1 567 333	1 481 558
<u>RECETTES</u>		
* Redevance du fermier	1 300 000	1 200 000
* Autres recettes réelles	225 790	240 015
* Recette d'ordre	41 543	41 543
TOTAL	1 567 333	1 481 558
Investissement		
<u>DEPENSES</u>		
* Dépenses d'équipement (20, 21, 23)	941 340	925 945
* Dépenses financières (emprunts)	126 000	37 500
* Dépenses d'ordre	41 543	41 543
TOTAL	1 108 883	1 004 988
<u>RECETTES</u>		
* Recettes d'équipement	-	-
* Recettes d'ordre	1 108 883	1 004 988
TOTAL	1 108 883	1 004 988

5.2. Le Budget Annexe du Camping

Le budget d'exploitation s'équilibre à 341 200 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 136 460 €, et s'équilibreront par un autofinancement du même montant.

	BP 2009	BP 2010
<u>Exploitation</u>		
<u>DEPENSES</u>		
* Dépenses de gestion courante	185 890	204 360
* Charges financières	1 190	380
* Dépenses d'ordre	104 120	136 460
TOTAL	291 200	341 200
<u>RECETTES</u>		
* Recettes de gestion courante	141 200	191 200
* Autres recettes réelles	150 000	150 000
TOTAL	291 200	341 200
<u>Investissement</u>		
<u>DEPENSES</u>		
* Dépenses d'équipement	95 420	134 160
* Charges d'emprunt	8 700	2 300
TOTAL	104 120	136 460
<u>RECETTES</u>		
* Recettes d'ordre	104 120	136 460
TOTAL	104 120	136 460

5.3. Le Budget Annexe des Zones

Le budget des zones d'aménagement immobilier est établi selon la méthode de l'inventaire simplifié permanent. Le volume des dépenses et des recettes correspond en grande partie à des écritures techniques de gestion de stock (notamment, ventes ou acquisitions de terrains).

Les principales dépenses opérationnelles font l'objet, chaque année, de délibérations spécifiques de suivi des diverses zones.

Pour 2010, est essentiellement prévue l'intégration au budget annexe de deux nouvelles zones à aménager : les Hauts de Vallières, et le site Charles Le Payen.

Seront également versés à ce budget annexe les excédents de clôture des concessions d'aménagement relatives à trois ZAC déjà intégrées : Grange-aux-Bois, Hauts de Queuleu et Sébastopol (produits exceptionnels de 7 275 917 €).

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses à 9 050 700 €

	BP 2009	BP 2010
<u>Fonctionnement</u>		
<u>DEPENSES</u>		
* Dépenses de gestion courante	10 109 773	8 807 700
* Charges financières	249 846	243 000
	TOTAL	10 359 619
		9 050 700
<u>RECETTES</u>		
* Produit des ventes	10 359 619	1 761 183
* Dotations et Participations	-	13 600
* Produits exceptionnels	-	7 275 917
	TOTAL	10 359 619
		9 050 700

6. Motion 1 / Motion 2

METZ, le 17 DECEMBRE 2009

MOTION 1

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2010 - RECETTES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu les instructions comptables M14, M4 et M49

Vu sa délibération du 29 Novembre 1996 décidant le vote par nature et les durées d'amortissement,

Vu les délibérations des 26 Octobre 2001, 31 Mars 2005 et 30 Mars 2006 complétant les durées d'amortissement,

Vu la délibération du 30 Mars 2006 fixant le régime des provisions

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 26 novembre 2009,

Vu le projet de budget présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2010,

Vu la directive européenne 2003/96/CE du 27 octobre 2003,

Vu la loi n° 84-1209 du 29 décembre 1984,

Vu le décret n° 86-143 du 27 janvier 1986,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L.2333-2 à L.2333-5 et R.2333-5 à R.2333-9-6,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

DECIDE de voter le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE le montant du Budget Primitif 2010 en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Budget Principal

. Mouvements réels	53 540 875
. Mouvements d'ordre	<u>13 219 015</u>
. Mouvements budgétaires	66 759 890

- Budget Annexe des Eaux

. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	<u>1 004 988</u>
. Mouvements budgétaires	1 004 988

- Budget Annexe du Camping

. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	<u>136 460</u>
. Mouvements budgétaires	136 460

- Budget Annexe des Zones

. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	<u>0</u>
. Mouvements budgétaires	0

TOTAL **67 901 338**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Budget Principal

. Mouvements réels	150 627 495
. Mouvements d'ordre	<u>360 000</u>
. Mouvements budgétaires	150 987 495

- Budget Annexe des Eaux

. Mouvements réels	1 440 015
. Mouvements d'ordre	<u>41 543</u>
. Mouvements budgétaires	1 481 558

- Budget Annexe du Camping

. Mouvements réels	341 200
. Mouvements d'ordre	<u>0</u>
. Mouvements budgétaires	341 200

- Budget Annexe des Zones

. Mouvements réels	9 050 700
. Mouvements d'ordre	<u>0</u>
. Mouvements budgétaires	9 050 700

TOTAL **161 860 953**

TOTAL GENERAL **229 762 291**

DECIDE pour 2010 de fixer les taux des 3 impôts locaux, soit :

- 18,09 % pour la Taxe d'Habitation
 - 17,21 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties
 - 70,35 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties
- représentant un produit global de 49.384.000 Euros.

DE CRÉER la Taxe Communale d'Electricité au taux de 4%.

Le Maire,

Dominique GROS

MOTION 2

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2010 - DEPENSES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu les instructions comptables M14, M4 et M49,

Vu sa délibération du 29 Novembre 1996 décidant le vote par nature et les durées d'amortissement,

Vu les délibérations des 26 Octobre 2001, 31 Mars 2005 et 30 Mars 2006 complétant les durées d'amortissement,

Vu la délibération du 30 Mars 2006 fixant le régime des provisions

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 26 novembre 2009,

Vu le projet de budget présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2010,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

DECIDE de voter le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE le montant du Budget Primitif 2010 en dépenses comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Budget Principal

. Mouvements réels	66 399 890
. Mouvements d'ordre	360 000
. Mouvements budgétaires	66 759 890

- Budget Annexe des Eaux

. Mouvements réels	963 445
. Mouvements d'ordre	41 543
. Mouvements budgétaires	1 004 988

- Budget Annexe du Camping

. Mouvements réels	136 460
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	136 460

- Budget Annexe des Zones

. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	0

TOTAL 67 901 338

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Budget Principal

. Mouvements réels	137 768 480
. Mouvements d'ordre	13 219 015
. Mouvements budgétaires	150 987 495

- Budget Annexe des Eaux

. Mouvements réels	476 570
. Mouvements d'ordre	1 004 988
. Mouvements budgétaires	1 481 558

- Budget Annexe du Camping

. Mouvements réels	204 740
. Mouvements d'ordre	136 460
. Mouvements budgétaires	341 200

- Budget Annexe des Zones

. Mouvements réels	9 050 700
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	9 050 700

TOTAL **161 860 953**

TOTAL GENERAL **229 762 291**

Le Maire,

Dominique GROS